COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation: 7 mars 2016

Nombre de conseillers élus 15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés 15 Séance du 10 mars 2016

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents: Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE,

Absent excusé: Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Marianne WEHR; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Carole BOEHLER; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 février 2016.

Votes: 15

Pour: 15

Contre: 0

Abstention: 0

9_10-03-2016

2

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL 2 2016-03-18T09-58-01.00 (MI200758903)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20160318-9_10-03-2016-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte :

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 23 / 58

Date de décision :

18/03/2016

Certifie Conformé

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

9. Autres domaines de competences

9.1. Autres domaines de competences des communes

Acte:

9_10-03-2016.PDF

Classer

Annuler

Préparé Transmis

Accusé de réception

Date 18/03/16 à 09:58 Date 18/03/16 à 09:58

Date 18/03/16 à 10:08

Par SCHOCH Stephanie

Par SCHOCH Stephanie

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation: 7 mars 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 10 mars 2016

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents: Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE,

Absent excusé: Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Marianne WEHR; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Carole BOEHLER; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

PERSONNEL COMMUNAL: TRAVAUX D'ETE - CONTRATS SAISONNIERS

VU l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction Publique Territoriale;

VU le décret 88-145 du 16 février 1988 relatif au statut des agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer quatre emplois saisonniers d'adjoint technique de 2^e classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures, pour les périodes suivantes :

1^{er} emploi saisonnier : du 13 juin au 30 juin 2016 inclus, 2^{ème} emploi saisonnier : du 1^{er} juillet au 13 juillet 2016 inclus, 3^{ème} emploi saisonnier : du 15 juillet au 29 juillet 2016 inclus,

4ème emploi saisonnier : du 15 juillet au 25 juillet 2016 inclus.

Les intéressés exerceront les fonctions normalement dévolues à ce cadre d'emploi et seront rémunérés au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^e classe, échelle 3 de rémunération, à l'indice brut 340, majoré 321.

Dit que les crédits nécessaires seront ouverts au compte 6413 : personnel non titulaire au budget primitif 2016.

Votes: 15

Pour: 15

Contre: 0

Abstentions: 0

10_10-03-2016

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL 2 2016-03-18T10-00-33.00 (MI200759106)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20160318-10_10-03-2016-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

PERSONNEL COMMUNAL: CONTRATS SAISONS Objet de l'acte :

D'ETE

Date de décision :

18/03/2016

Certifie Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.4. Autres categories de personnels

Acte:

10_10-03-2016.PDF

Classer

Annuler

Préparé Transmis Date 18/03/16 à 10:00 Date 18/03/16 à 10:00

Date 18/03/16 à 10:08

Par SCHOCH Stephanie

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation: 7 mars 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Séance du 10 mars 2016

Conseillers présents ou représentés

15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents: Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE.

Absent excusé: Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Marianne WEHR; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Carole BOEHLER; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

MODIFICATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE DES AGENTS

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 décembre 2013 approuvant l'adhésion à la convention de participation mutualisée du centre de gestion de la fonction publique territoriale :

Considérant que selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités;

Considérant que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues issues du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011;

Considérant que la commune accorde actuellement une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité à hauteur de 80€ par an et par agent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'augmenter la participation au financement du risque santé dont le prestataire est MUT'EST,
- de fixer la participation financière à 50% de la cotisation à compter du 1^{er} avril 2016, le reste étant à la charge de l'agent.

Les crédits nécessaires à la participation seront inscrits au budget chapitre 012, articles 6411 et 6413.

Votes: 15 Pour: 15 Contre: 0 Abstentions: 0





11_10-03-2016

4

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL 2 2016-03-18T10-01-45.00 (MI200759110)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20160318-11_10-03-2016-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

MODIFICATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR

LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIN SANTE DE 3 AGENTS

Date de décision :

18/03/2016

Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Acte:

11_10-03-2016.PDF

Classer

Annuler

Préparé Transmis Date 18/03/16 à 10:01 Date 18/03/16 à 10:01 Par SCHOCH Stephanie Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation: 7 mars 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 10 mars 2016

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents: Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE.

Absent excusé: Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Marianne WEHR; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Carole BOEHLER; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

SUPPRESSION DU POSTE DE GARDE CHAMPETRE CHEF PRINCIPAL

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ à la retraite de M. Claude LENTZ, garde champêtre chef principal, il convient de supprimer l'emploi correspondant, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Le Maire propose à l'assemblée la suppression de l'emploi de garde champêtre chef principal à temps complet au service technique, à la date du 1^{er} juillet 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Responsable du service technique	Garde champêtre chef principal	С	1	0	тс
Agent technique polyvalent	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	С	1	1	TC
Agent technique polyvalent	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	С	1	1	TC

Agent d'entretien	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	С	1	1	тс
ATSEM	ATSEM	С	2	2	1 TC 1 28/35ème
Mairie	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	С	1	1	тс

Votes: 15

Pour: 15

Contre: 0

Abstentions: 0





12_10-03-2016

2

3

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2016-03-18T10-02-39.00 (MI200759303)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20160318-12_10-03-2016-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

SUPPRESSION DU POSTE DE GARDE CHAMPETRE CHEF PRINCIPAL

Date de décision :

18/03/2016

Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Acte:

12_10-03-2016.PDF

Classer

Annuler

Préparé **Transmis** Date 18/03/16 à 10:02

Par SCHOCH Stephanie Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 18/03/16 à 10:02

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation: 7 mars 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

Séance du 10 mars 2016

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents: Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine AMAR SCHAETTEL, GOTTAR. Michèle TOURNEMAINE, Monique METTE,

Absent excusé : Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Marianne WEHR; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

Le Maire présente au Conseil municipal une demande de subvention établie par Mme Agnès YAMAGUCHI, Directrice de l'Ecole Elémentaire des "Tilleuls", située à MOLSHEIM (67120) -10 place de la Liberté, destinée à financer le coût d'une classe découverte du 9 au 13 mai 2016 (5 jours et 4 nuitées) d'un élève scolarisé en classe de CM1 et domicilié dans la commune d'Ergersheim.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est d'usage de verser 6.50 € par nuitée à chaque enfant fréquentant l'école primaire et domicilié dans la Commune dans le cadre de classes vertes.

Le Maire demande au Conseil municipal s'il souhaite attribuer une subvention, dans les mêmes conditions, à cet élève domicilié dans la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- se prononce favorablement sur le maintien du principe du versement d'une subvention de 6.50 € par nuitée aux enfants de l'école primaire, domiciliés dans la Commune. participant à des classes vertes :
- décide de verser une subvention de 6,50€ par nuitée soit 26,00€ pour les 4 nuitées.

Votes: 15 Pour: 15 Contre: 0 Abstentions: 0

13_10-03-2016

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL 2 2016-03-18T10-04-47.00 (MI200759370)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20160318-13_10-03-2016-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte :

Date de décision :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYASS

18/03/2016

Certifie Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions

Acte:

13_10-03-2016.PDF

Classer

Annuler

Préparé Transmis Date 18/03/16 à 10:04 Date 18/03/16 à 10:04

Par SCHOCH Stephanie Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation: 7 mars 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés 15 Séance du 10 mars 2016

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents: Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE,

Absent excusé: Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Marianne WEHR; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Carole BOEHLER; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

Le Maire présente au Conseil municipal une demande de subvention établie par Mmes DELMAS et TROTTER, respectivement chef d'établissement et professeur organisateur du collège de Matzenheim (67150) – 1 rue Eugène Mertian, destinée à financer un séjour linguistique et pédagogique à Londres du 9 au 13 mai 2016 d'un élève scolarisé en 4^{ème} et domicilié dans la commune d'Ergersheim.

Considérant que le Conseil municipal octroie le versement d'une subvention uniquement dans le cadre de voyages scolaires ou de classes de découvertes à des enfants fréquentant l'école primaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

 se prononce défavorablement au versement d'une subvention de participation au voyage scolaire à Londres de l'élève scolarisé au collègue de Matzenheim (67150), 1 rue Eugène Mertian.

Votes: 15 Pour: 15 Contre: 0 Abstentions: 0

14_10-03-2016

2

3

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL 2 2016-03-18T10-05-18.00 (MI200759389)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20160318-14_10-03-2016-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGO

Certifie

Date de décision :

18/03/2016

Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions

Acte:

14_10-03-2016.PDF

Classer

Annuler

Préparé **Transmis** Date 18/03/16 à 10:05 Date 18/03/16 à 10:05

Par SCHOCH Stephanie Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation: 7 mars 2016

Nombre de conseillers élus

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés 15 Séance du 10 mars 2016

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents: Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE,

Absent excusé: Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Marianne WEHR; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Carole BOEHLER; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION FIXANT LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE D'ERGERSHEIM AUX CHARGES D'HEBERGEMENT DES MINISTRES DU CULTE

M. le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de participation financière à venir entre les différentes communes de la Communauté de Paroisse Sainte Edith STEIN, laquelle stipulera que chaque commune s'engagera à verser un montant annuel, défini dans ladite convention, pour la contribution aux frais liés à l'hébergement des ministres du culte ; somme qui sera ensuite versée à chaque commune hébergeant un ministre du culte.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

 d'autoriser M. le Maire à signer la convention de participation financière à venir entre les différentes communes de la Communauté de Paroisse Sainte Edith STEIN.

Votes: 15 Pour: 15 Contre: 0 Abstentions: 0





15_10-03-2016

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL 2 2016-03-18T10-07-23.00 (MI200759421)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20160318-15_10-03-2016-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA STURE D'UNE Objet de l'acte :

CONVENTION FIXANT LA PARTICIPATION FIX CIERE DE LA COMMUNE D'ERGERSHEIM AUX CHARGES DE BERTITIENT DES Conforme

MINISTRES DU CULTE

Date de décision :

18/03/2016

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.10. Divers

Acte:

15 10-03-2016.PDF

Classer

Annuler

Préparé **Transmis** Date 18/03/16 à 10:07

Date 18/03/16 à 10:07

Par SCHOCH Stephanie

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation: 7 mars 2016

Séance du 10 mars 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés

15

Présents: Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE,

Absent excusé: Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Marianne WEHR; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Carole BOEHLER; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET ET DE MISE EN COMPATIBILITE DU P.O.S.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, la commune dispose d'un P.O.S. approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 1992. Le Plan d'Occupation des Sols a fait l'objet de plusieurs modifications dont la dernière a été approuvée le 21 novembre 2013.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la situation de l'entreprise Bruno SIEBERT pour laquelle la modification n°5 avait été mise en œuvre afin de permettre d'étendre l'abattoir de découpe et de répondre aux obligations de séparation des produits crus et cuits.

Depuis lors, une nouvelle extension de l'usine est programmée visant à :

- améliorer la capacité des lignes d'abattage et de découpe ;
- réorganiser l'atelier des produits élaborés ;
- réer une congélation sur site pour éviter d'avoir recourt à la sous-traitance ;
- réorganiser les flux des produits et du personnel à l'intérieur des locaux, afin d'améliorer les conditions de travail ;
- mettre en place un système avancé de traçabilité et de gestion des stocks ;
- obtenir la certification du site.

Il convient de rappeler que l'entreprise concernée emploie 260 personnes et correspond à un acteur économique de première importance au niveau local qui travaille en étroite collaboration avec les éleveurs et les organismes de production avicole locaux. L'entreprise s'inscrit dans une logique de proximité, fournisseurs et clients se situent dans leur grande majorité dans la Région Alsace. Elle mène, en outre, une politique exemplaire en termes d'environnement et d'économie d'énergie.

Les effets de cette extension sont multiples et concernent l'augmentation du chiffre d'affaires par le biais du développement de produits à forte valeur ajoutée (poulets Label Rouge et Bio, produits élaborés), l'amélioration de la productivité globale du site, les économies d'énergie, le développement de l'innovation.

Par ailleurs, la création d'une vingtaine d'emplois au minimum est programmée.

Il appartient donc à la commune de tout mettre en œuvre pour conforter la situation de cette entreprise et l'accompagner dans sa dynamique de développement et d'innovation.

Pour ce faire, le secteur NDx, délimité dans le cadre de la modification n°5, doit être reclassé en zone UX comme l'autorise désormais le plan de prévention des risques inondation modifié par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2015, sur la base d'une étude hydraulique sur le bassin versant de la Bruche.

Toutefois, un tel reclassement ne peut être obtenu par le biais d'une nouvelle procédure de modification du P.O.S., le Code de l'Urbanisme précisant qu'un tel changement affectant un espace naturel, bien qu'en partie déjà aménagé sous forme d'une aire de stationnement, relève de la procédure de révision du P.O.S et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme. La commune a certes prescrit la révision du POS en vue de le transformer en P.L.U. mais cette procédure présente l'inconvénient de sa durée (environ 18 mois minimum).

En revanche, compte tenu du caractère d'intérêt général que présente l'extension de l'entreprise, pour la commune et son bassin de vie, la commune peut utiliser la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du P.O.S. organisée par le code de l'Urbanisme et notamment par les articles reproduits ci après :

Article L300-6 (extrait)

« ...L'Etat et ses établissements publics, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre ler du code de l'environnement, se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général d'une action ou d'une opération d'aménagement au sens du présent livre ou de la réalisation d'un programme de construction... »

Article L.153-54:

"Une opération faisant l'objet d'une déclaration d'utilité publique, d'une procédure intégrée en application de l'article <u>L. 300-6-1</u> ou, si une déclaration d'utilité publique n'est pas requise, d'une déclaration de projet, et qui n'est pas compatible avec les dispositions d'un plan local d'urbanisme ne peut intervenir que si :

1° L'enquête publique concernant cette opération a porté à la fois sur l'utilité publique ou l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence ;

2° Les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du plan ont fait l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou de la commune et des personnes publiques associées mentionnées aux articles <u>L. 132-7</u> et L. 132-9.

Le maire de la ou des communes intéressées par l'opération est invité à participer à cet examen conjoint. »

Cette procédure permet donc à la collectivité, après enquête publique, de se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général d'un projet public ou privé et d'approuver la mise en compatibilité des dispositions du P.O.S. qui en est la conséquence. Elle est menée dans des délais plus rapides qu'une révision complète et le code de l'urbanisme autorise de mener cette procédure en parallèle de celle de la révision du POS en P.L.U.

Le caractère d'intérêt général du projet d'extension de l'entreprise ne peut être contesté et a été largement démontré ci-avant : mise en place de conditions permettant à un acteur économique d'importance de se développer, d'innover, de réaliser des économies d'énergie, de créer des emplois.

En conséquence, M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les objectifs ci-dessus exposés et d'engager la procédure de déclaration de projet.

Entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 153-54 à L153-59, L300-6 et R153-15;

Vu le P.O.S. de la commune d'ERGERSHEIM, approuvé le 10 avril 1992 et modifié le 21 novembre 2013 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal d'ERGERHEIM prescrivant la révision du P.O.S. et sa transformation en P.L.U. en date du 23 octobre 2014 ;

Considérant l'intérêt général que présente l'extension de l'entreprise Bruno SIEBERT permettant à cet acteur économique majeur de créer des emplois et de nouvelles ressources :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1 approuve les objectifs présentés par M. le Maire concernant le projet d'extension de l'entreprise Bruno SIEBERT;
- décide d'engager la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du P.O.S. qui en est la conséguence ;
- 3 charge M. Le Maire de mener la procédure ;
- La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée aux personnes publiques et organismes visés aux articles L 132-7 et L 132-9 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Votes: 15

Pour: 15

Contre: 0

Abstentions: 0

Suivent les signatures au registre Pour copie conforme Ergersheim, le 16 mars 2016 Le Maire, Maxime BRAND

A DIERRE A

16_10-03-2016

O State

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2016-03-18T10-08-29.00 (MI200759542)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20160318-16_10-03-2016-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte :

LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DECLAX

ET DE MISE EN COMPATIBILITE DU POS

Date de décision :

18/03/2016

Certifié Conforme

PROJET

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

2. Urbanisme

2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Acte:

16_10-03-2016.PDF

Classer

Annuler

Préparé Transmis Date 18/03/16 à 10:08 Date 18/03/16 à 10:08

Par SCHOCH Stephanie
Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception